



Paris, le 18 octobre 2013

Communiqué de presse

Solidarité avec la crèche Baby Loup

Le CNAFAL, depuis l'éclatement de l'affaire dite Baby Loup, en mars 2010, n'a cessé de soutenir les responsables et les animateurs de cette crèche, au service de tous les habitants de son périmètre d'action.

Nous l'avons soutenue dans toutes les épreuves qu'elle a traversé (condamnation par la Halde en mars 2010 et arrêt de la Cour de cassation qui a cassé le jugement du 27 octobre 2011) approuvant le licenciement de l'éducatrice de jeunes enfants qui portait le foulard pendant son activité professionnelle, alors que le règlement intérieur de l'association l'interdisait !

Par-delà le licenciement c'est une certaine conception de l'éducation des enfants qui est en jeu : l'enfant a droit à une éducation laïque et aucun « éducateur » n'a le droit de l'enrôler dans une religion, dans une philosophie, tant qu'il est mineur. C'est aussi une certaine conception de la laïcité qui est en jeu. Celle-ci ne peut être ouverte aux quatre vents et pratiquer des accommodements à la carte sous la pression de groupes religieux intégristes. Tout établissement public, tout partenaire qui bénéficie d'une délégation de service public, se doit de respecter ce principe de neutralité.

Le CNAFAL réitère sa solidarité pleine et entière avec l'association Baby Loup, dont tous les audits ont révélé qu'elle effectuait un travail remarquable avec des publics de la banlieue parisienne.

Le CNAFAL condamne une fois de plus le gouvernement des juges (Cour de cassation et Conseil d'Etat) qui trop souvent cèdent à la pression communautariste dans l'espoir d'apaiser et qui font, en fait, le jeu d'extrémistes déterminés à faire « sauter » les lois de la République.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 87 37 16 64.

Jean-Francois Chalot
Secrétaire Général,
06 03 05 55 91.

Marie-Odile Pellé-Printanier,
Vice-Présidente,
06 85 88 60 78.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net